

Cfdt: SAPN

NÉGOCIATION INTÉRESSÉMENT



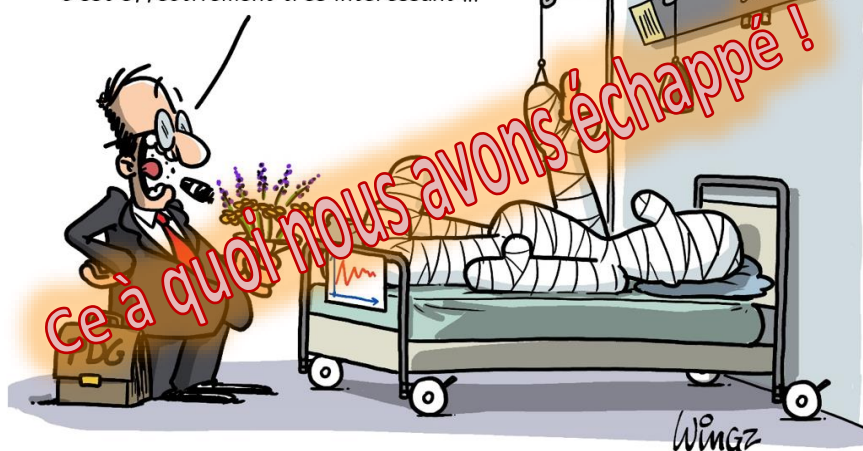
2^{ème} réunion

La direction revoit sa copie !

Je vous apporte ces quelques fleurs pour vous remercier.

Grâce à votre arrêt maladie, je vais pouvoir spolier les salariés de 10% sur leur intéressement !

*Y compris ceux qui ne se sont jamais arrêtés !
C'est effectivement très intéressant !!!*



Une fois n'est pas coutume, la CFDT ne fera pas un compte-rendu circonstancié de la 2^{ème} réunion portant sur l'intéressement.

En effet, le nouveau projet présenté par la direction était très chiffré, il n'est donc pas aisé de le retranscrire intégralement.

Par contre, la CFDT retient un fait majeur !

Les arrêts maladie ne font plus partie des indicateurs servant à la formule de calcul de l'intéressement. Pour la CFDT, c'était un point de blocage. C'est donc une réelle satisfaction ! Voici les indicateurs et le poids de chacun d'entre eux qui serviront au calcul de la prime.

Thèmes	Indicateurs/critères	Poids de l'indicateur
Sécurité, santé et développement des salariés	Taux de Fréquence des accidents du travail	30%
Satisfaction du client	Enquête IDDEM	10%
Transformation et innovation	Consommation du papier	10%
Transition environnementale et énergétique	Consommation de carburant (flotte exploitation, véhicules de fonction et de service)	10%
Rentabilité durable	EBIT en valeur absolue	40%

Dans leur globalité, les indicateurs choisis par la direction ne séduisent pas la CFDT.

- 1. Le taux de fréquence des accidents du travail :** Aucune organisation syndicale n'est favorable à cet indicateur, il faut tout de même reconnaître que la direction a baissé son pourcentage par rapport au dernier accord. Mais surtout, les arrêts maladie ont disparu du projet.
- 2. Satisfaction du client :** Un débat a eu lieu sur le périmètre de l'évaluation du résultat de l'enquête du cabinet IDDEM commandité par notre ministère de tutelle (progression exclusivement Sapn d'une année sur l'autre ou comparaison avec d'autres sociétés d'autoroutes). La CFDT n'a pas d'avis tranché.
- 3. Transformation et innovation :** Dit plus simplement, ce critère a pour but de diminuer le nombre de feuilles imprimées.
- 4. Transition environnementale et énergétique :** La CFDT trouve que cet indicateur qui consiste en réalité à baisser la consommation de carburant est antinomique avec le cœur de métier d'une société d'autoroute qui consiste à surveiller et entretenir un réseau. Les organisations syndicales ont fait remarquer que si la météo est rude ou clémente d'une année à l'autre, les saleuses et autres engins gros consommateurs de carburant rendaient ce critère fluctuant et pénalisant. La CFDT préférerait que l'indicateur sur la consommation d'électricité prévu dans l'ancien accord soit retenu.
- 5. Rentabilité durable :** EBIT peut être traduit par bénéfices avant intérêts et impôts. La CFDT Sapn ne trouve pas illogique que l'EBIT puisse entrer dans la règle de calcul si l'on considère que le déclenchement des bénéfices, donc de l'intéressement, est rattaché aux résultats. Toutefois, le poids de 40% est peut-être trop important !

IMPORTANT : Chaque indicateur pourra être atteint à 125% pour chaque cible, ce qui représenterait dans le cas optimal 6,25% de la masse salariale. Ne rêvons pas trop quand même ! Les cibles à atteindre seront évolutives sur 2018, 2019 et 2020, il faudra faire mieux d'une année sur l'autre. Prochaine réunion le 8 juin 2018 à 10h00.



**PARCOURS
PROFESSIONNEL
ENCOMBRE ?**

*Allez de l'avant
avec
la CFDT Saph
ADHEREZ !*

Une équipe à votre service !

Marc BENIER Délégué syndical : 06 87 46 04 10
Audrey BOUVIER Déléguée syndicale et élue CHSCT : 06 30 63 86 66

Véronique POSTEL élue CE et DP : 06 20 26 21 44
Cyrielle DUPONT élue CE et DP : 06 07 65 76 58

Virginie SCHMITT élue DP : 06 71 20 78 17
Pascal RIGOLLOT élu DP : 06 88 46 66 72
Philippe MAGNAN élu DP : 06 25 97 80 33
François LARCHER élu DP : 06 15 32 52 93

Catherine BOURDON élue CE : 06 95 10 51 44
Frédéric ISAAC élu CE : 06 10 58 71 53

David DRANCOURT élu CE : 06 59 12 51 34
Jonathan MOCKLYN élu CE : 06 64 46 35 99

Laurence MARTZLOFF-LOIR [CADRE] élue CE : 06 66 46 23 10
Pascal BRIAND élu [CADRE] CE : 06 77 14 97 40

Bruno DELAMARE élu CHSCT : 06 18 65 54 80
Jean-Luc DESMARAIS élu CHSCT : 06 60 88 58 65

L'adhésion à la CFDT est libre et confidentielle.

En adhérant à la CFDT, je suis respecté, écouté, informé, défendu, invité à donner mon avis.
Je ne suis pas obligé de me couler dans un moule. Si je ne veux pas m'investir, seulement payer une cotisation, **C'EST MON DROIT !** En retour, je suis défendu.

Si j'ai envie d'être acteur dans mon entreprise, comme par exemple délégué du personnel, l'adhésion à la CFDT me permet d'être formé et accompagné. Je découvre l'intérêt de m'investir pour apporter des résultats aux autres.



*Les syndicats ne sont jamais là quand on en a besoin...
Toujours enfermés dans leur local, en réunion...
Ils ne sont pas constructifs, passent leur temps à s'opposer...
Je ne vois pas ce que cela pourrait me rapporter...*

Je peux bien me débrouiller seul !



Se débrouiller seul au travail, est-ce possible ?

Cfdt:

BULLETIN D'ADHÉSION

À REMPLIR PAR LE FUTUR ADHÉRENT

Face A

salarié(e) ou agent

Je soussigné(e),		Coordonnées personnelles	
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme		(Appartement, chez...)	
Nom		(Bâtiment, entrée...)	
Prénom		N° et voie	
(Nom de naissance)		(Lieu-dit...)	
Date de naissance		Code postal	
		Ville	
		Téléphone domicile	
		Téléphone mobile	
		Mél personnel	
		@	



A retourner dûment rempli à Marc BENIER ou Audrey BOUVIER ou à l'élue CFDT de votre site
marcbenier.cfdt@orange.fr ou audreybouvier.cfdt@outlook.fr